

Détection de passage à gué

COMMANDES DE DÉTECTION DE PASSAGE À GUÉ

⚠ La détection de passage à gué ne doit pas être utilisée pendant la conduite tout-terrain ; une augmentation rapide de la profondeur d'eau ne peut en effet pas être détectée à temps pour fournir un message d'avertissement au conducteur.

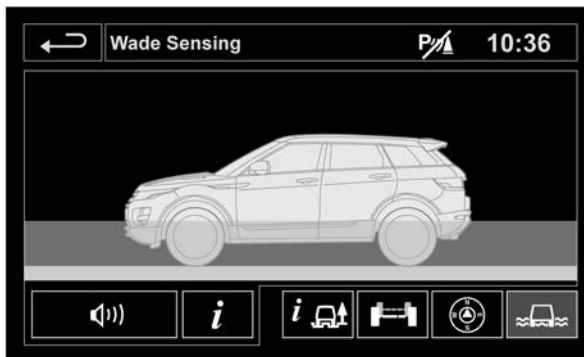
⚠ Lorsque vous entrez dans l'eau après une descente prononcée, le niveau de l'eau peut augmenter rapidement.

⚠ Le système de détection de passage à gué ne peut pas détecter le niveau réel de l'eau si une couche de glace ou de neige est présente à la surface.

⚠ L'aide au stationnement ne fonctionne pas lorsque le système de détection de passage à gué est actif.

⚠ Les capteurs de détection de passage à gué sont situés sur la partie inférieure des rétroviseurs extérieurs. Les capteurs et la zone située sous les capteurs doivent rester propres et exempts de neige, de glace, de boue et autres débris. Des capteurs souillés peuvent fausser les calculs du système.

⚠ Si les rétroviseurs extérieurs sont en position de repli, la détection de passage à gué fonctionne, mais donnera des valeurs erronées.



E154068

Remarque : lors de l'utilisation du système de détection de passage à gué, les rétroviseurs extérieurs doivent être en position normale (déployée).

Le système de détection de passage à gué aide le conducteur à conduire dans l'eau. Le système de détection de passage à gué peut être activée et désactivée à partir des menus **4x4i** ou

Fonctions sup. Lorsque ce système est sélectionné, l'écran tactile affiche la profondeur actuelle de l'eau et la profondeur de gué maximale. Le système avertit le conducteur de l'approche de la profondeur de passage à gué maximale. Les avertissements prennent la forme de messages sur l'écran tactile et sur le tableau de bord ; ils s'accompagnent d'une série de signaux sonores.

En cas de dépassement des limites du système, l'affichage de l'écran tactile se grise et la profondeur de l'eau n'est plus indiquée.

Le système de détection de passage à gué est suspendu si la vitesse du véhicule dépasse 10 km/h (6 mi/h) ou si la pente excède 10°. Le système de détection de passage à gué est réactivé automatiquement si la vitesse du véhicule redescend à 10 km/h (6 mi/h). Si la vitesse du véhicule dépasse 30 km/h (19 mi/h) pendant plus de 30 secondes, la détection de passage à gué se désactive automatiquement.

Remarque : le système de détection de passage à gué ne fonctionne pas si le véhicule est équipé de marchepieds latéraux fixes. Le système fonctionne néanmoins avec des tubes latéraux ou des marchepieds latéraux déployables si ceux-ci sont en position rétractée.

Remarque : le système d'aide au stationnement et les systèmes d'arrêt/démarrage intelligents sont tous désactivés lors du fonctionnement du système de détection de passage à gué.